ATTESTATION D'ACCUEIL

Pièces à fournir:

- ➤ Pièce d'identité (C.N.I., passeport, titre de séjour...)
- ➤ Justificatif de domicile (facture E.D.F., Eau ...)
- > Contrat de location ou de vente pour la surface habitable
- > Nombre de personnes au foyer
- > Référence du passeport de ou des personnes hébergées
- > Attestation de l'hébergeant à prendre en charge, pendant toute la durée du séjour, les frais en France des personnes hébergées au cas où celles-ci ne pourraient y pourvoir.
- > 1 Timbre fiscal de 30€
 - A compter du <u>1^{er} janvier 2019</u> seul le timbre fiscal dématérialisé devra être utilisé.
- > Justificatif des ressources (les 3 derniers mois)
- > Attestation justifiant d'une souscription à une assurance médicale pour l'hébergé.

⁻ DELAI: 1 mois (pour enquête concernant le logement)

⁻ Formulaire à remplir à la Mairie

^{*}Sur une même demande uniquement un couple et enfants mineurs